## La discrimination lors de la recherche de logement

La discrimination est une atteinte au droit à l'égalité prévu par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

En tant que locataires, votre droit à l'égalité s'applique au moment de l'affichage du logement, de la sélection des locataires, de la signature du bail, mais aussi en cours de bail et au moment de la fin ou du renouvellement du bail.

## Ressources

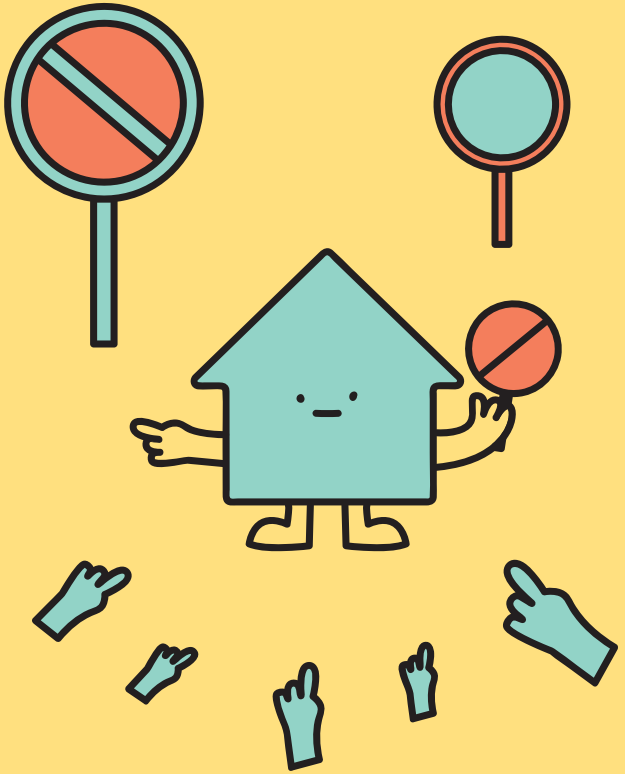
**Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**
1 800 361-6477 (sans frais)
cdpdj.qc.ca

**Comité logement Bas-Saint-Laurent**
34 évêché ouest, local 19
Rimouski (QC)  G5L 4H5
418 725-4483
1 877 725-2281 (sans frais)
comitelogementbsl@gmail.com
comitelogementbsl.com
Comité logement Bas-Saint-Laurent

**Service d'aide à la recherche de logement (SARL)**
Matanie : 418 566-6184
Matapédia : 1 888 885-8546, poste 303
Mitis : 418 740-2574
Rivière-du-Loup : 418 714-3274
Rimouski-Neigette : 581 472-7275

**Locataire.info**

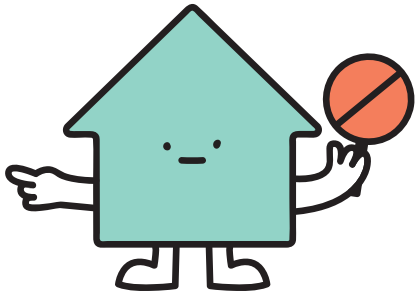
Avec la participation financière de :
Québec
En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



# LA DISCRIMINATION : INTERDITE EN TOUT TEMPS

**LES DROITS DES LOCATAIRES, ÇA SE DÉFEND !**

Bas-Saint-Laurent



## La discrimination et la recherche de logement

Personne ne peut refuser de vous louer un logement ou de signer un bail sur la base d'un des 14 motifs protégés par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne :

- Âge (ce qui comprend l'âge des enfants dans un ménage)
- Sexe
- Orientation sexuelle
- Identité ou expression de genre
- Origine ethnique ou nationale
- « Race »
- Couleur de peau
- Langue ou accent
- Condition sociale (ex. : prestataire de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi, aux études)
- Situation de handicap ou moyen pour y pallier (ex. : fauteuil roulant ou animal d'assistance)
- État civil (ex. : célibataire, divorcé·e, famille monoparentales)
- Grossesse actuelle ou désirée
- Croyances ou pratiques religieuses
- Convictions politiques

## Recours

Si vous victime de discrimination lors de la recherche de votre logement, vous pouvez porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse par courriel au plainte@cdpdj.qc.ca ou par téléphone au 1 800 361-6477 (sans frais).

Avant de porter plainte à la Commission, vous devez avoir en main un maximum de faits et de renseignements, par exemple :

- L'annonce du logement à louer (capture d'écran, coupure de journal)
- Une copie du formulaire de location complété et des échanges de courriels ou de textos
- La date et l'heure du contact téléphonique ou de la visite du logement
- Le nom et les coordonnées du ou de la propriétaire ou de la personne mandatée

